Cfdt SF3C
Antenne Val de Marne
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL
Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

Le Kremlin-Bicêtre PDC :

Réorg + transfert : des conditions de travail encore dégradées
La CFDT pose ses revendications

La CFDT a été reçue dans le cadre des négociations sur la délocalisation et la réorg, le 8 juin 2010 par le directeur de Villejuif. **Nous dénonçons cette délocalisation et la suppression d'un quartier qui va imposer une charge supplémentaire importante et de nouvelles contraintes aux agents.**

La CFDT exige un maximum de contreparties face à ce projet

La CFDT revendique :

- **Sécabilité :**
  La mise en place de la réorg est prévue le 20 septembre. La CFDT a demandé le report de la sécabilité d'un mois pour permettre aux facteurs de s'adapter à la délocalisation, au nouveau TG et découpage des quartiers. Nous avons déjà obtenu le report de 15 jours.
  La CFDT reste opposée à toute semaine de sécabilité supplémentaire d'ici l'été 2011.
- **Les rouleurs :**
  La CFDT sera attentive à la sédentarisation d'1 rouleur dans chaque équipe, à l'obtention de leur repos de cycle ainsi qu'à la prime d'équipe.
  La CFDT refuse la mutualisation des rouleurs sur les 2 communes.
- **Vélos électrique** :
  La CFDT revendique l'attribution d'un vélo électrique à chaque quartier éloigné du bureau de Villejuif ainsi qu'à chaque agent effectuant la demande individuellement. Ils doivent être livrés au plus tard le 20 septembre 2010.
- **Indemnités de transfert** :
  La CFDT sollicite une prime spécifique pour tous les agents du Kremlin-Bicêtre de 500 euros.
  Une compensation est actée pour tous les agents effectuant l'étiquetage des futurs casiers à Villejuif.
- **Prise de service à 7h15**:
  Comme pour les agents de Villejuif, La CFDT estime que la prise de service à 7H15 est trop tardive et qu'elle impose une fin de vacation au-delà d'une heure de repas acceptable. Parallèlement, nous demandons l'attribution de tickets restaurants et l'accès au 1.3 pour les collègues encore 1.2.
- **Reclassement du personnel** :
  La CFDT demande le maintien de tout le personnel volontaire sur Villejuif y compris en surnombre et avec aménagement de poste si besoin et un véritable accompagnement des agents souhaitant une mobilité.

Cette délocalisation va entraîner une souffrance supplémentaire à la réorganisation et la suppression d'un quartier. La DOTC doit débloquer les fonds nécessaire à de véritables contreparties et la prise en compte de cette nouvelle pénibilité.

Plus nombreux, plus fort, je me syndique.

Le 10 juin 2010